

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 9 janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF JANVIER à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 4 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL et M. Cédric WIECZOREK.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean DELIX, M. Fabien LECHES, M. Arnaud SEGUIN

SECRETAIRE : Mme Audrey PEQUIGNOT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **treize**
- quorum : **sept**
- présents : **dix**
- votants : **dix**

Dépigeonnage du centre-bourg

Délibération n°2023-002 Décidant du dépigeonnage du centre-bourg

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix POUR)

Madame le Maire expose au conseil le fait que la commune a reçu un devis de la part d'une entreprise pour mener une campagne de dépigeonnage sur le village. Le devis s'élève à 7 776.00€ TTC, en sachant que la TVA est récupérée par la commune dans le cadre du fond de compensation de la TVA. Il s'agit de poser deux volières d'une capacité de 150 pigeons chacune, relevées tous les vingt jours pendant un an.

Le conseil municipal,

après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire,

après en avoir délibéré,

se prononce favorablement sur cette dépense et autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs.

Le secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT



Le maire,

Maryelle VIDAL

